

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement 1225**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 13 juillet 2020, le Règlement numéro 1225 régissant l'utilisation de l'eau potable.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1225 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce quatorzième jour du mois de juillet deux mille vingt.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate